

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal

Séance du 14 avril 2025 à 18 heures

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..

Délégué suppléant : -

Absents ayant donné pouvoir : Mme VERGNES N. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), TARROUX H. (pouvoir à M. MIOT B.) et M. IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.).

Absentes : Mmes THOMAS G. et LAVAL-BARBANCE G..

Secrétaire de séance : M. LAGALY Jean-Philippe.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Taux d'imposition 2025 ;
- Budget Primitif 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;
- Budget Primitif 2025 du budget annexe « Cité administrative » ;
- Budget Primitif principal 2025 ;
- Taxe GEMAPI : vote du montant du produit attendu ;
- Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance ;
- Adoption du programme de voirie 2025 et demande d'une subvention au titre du FDT ;
- Projet numérique du réseau de lecture publique Val 81 ;
- Réalisation d'études de faisabilité pour le projet d'aménagement d'un espace de santé et de ses abords ;
- Réfection de la terrasse de la Crèche ;
- Collecte des films plastiques agricoles usagés - demande de subvention de la Fédération des CUMA du Tarn ;
- Location d'un bureau à Madame Valette, diététicienne ;
- Modification statutaire de l'EPAGE du VIAUR ;
- Modification statutaire de Syndicat Mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance ;
- Questions et informations diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 24 mars dernier a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation (délibération) :

Dans le cadre de sa délégation, le Président a signé les documents suivants :

Nature du document	Objet		Montant total
Devis Christophe TROUCHE	Abattage d'arbres au pont entre Saussenac et Energues		550,00 € HT
Devis JVS MAIRISTEM	Récupération de données + formation pour facturation contrôles SPANC		1 350,00 € HT
Convention avec l'ADM 81 Relative à l'utilisation de la plate-forme des marchés publics	Facturation suivant la consommation à partir de la grille tarifaire suivante :		
	Nombre de marchés sur l'année	Cotisation annuelle	Chaque publication (MAPA ou procédure formalisée)
	1 à 5	50 €	40 €
	6 à 10	100 €	40 €
	11 et +	150 €	40 €

Le conseil prend acte des décisions prises par le Président.

3- Taux d'imposition 2025 (délibération) :

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, fait apparaître, sans modification des taux de 2024, un produit des taxes directes locales de 560 713 €.

Le projet de budget primitif 2025 a été établi sans augmentation des taux de 2024.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte, de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,76%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,67%
- Taxe d'habitation : 7,56%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,17%.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Budget primitif 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » (délibération) :

Il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'adopter le budget dont les pages de la vue d'ensemble des sections d'exploitation et d'investissement se présentent comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	52 951,14	0,00	52 375,44	52 375,44	52 375,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		61 951,14	0,00	61 375,44	61 375,44	61 375,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 500,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		66 951,14	0,00	63 875,44	63 875,44	63 875,44
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		66 951,14	0,00	63 875,44	63 875,44	63 875,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	63 875,44
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 875,44
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	63 875,44
---	------------------

Monsieur Vigroux demande à ce qu'un échange soit organisé concernant le prestataire du service et les modalités de réalisation des contrôles effectués. Madame Gomez appuie cette demande.

En réponse le Président et Monsieur Roudier confirment qu'un échange sous forme de retour d'expérience et de capitalisation sera organisé dans les prochaines semaines.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- **Budget primitif 2025 du budget annexe « Cité administrative » (délibération) :**

Il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'adopter le budget dont les pages de la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 000,00	0,00	3 000,40	3 000,40	3 000,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 004,00	0,00	18 004,40	18 004,40	18 004,40
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 004,00	0,00	18 004,40	18 004,40	18 004,40

023	Virement à la section d'investissement (4)	70 460,59		94 374,00	94 374,00	94 374,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	11 946,00		4 338,00	4 338,00	4 338,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		82 406,59		98 712,00	98 712,00	98 712,00

TOTAL	100 410,59	0,00	116 716,40	116 716,40	116 716,40
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	116 716,40
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	171 837,70	0,00	195 842,14	195 842,14	195 842,14
Total des dépenses d'équipement		171 837,70	0,00	195 842,14	195 842,14	195 842,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		171 837,70	0,00	195 842,14	195 842,14	195 842,14

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 246,00		4 246,00	4 246,00	4 246,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 246,00		4 246,00	4 246,00	4 246,00

TOTAL	176 083,70	0,00	200 088,14	200 088,14	200 088,14
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	200 088,14
---	-------------------

D'INVESTISSEMENT (6)	financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-----------------------------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	70 460,59		94 374,00	94 374,00	94 374,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	11 946,00		4 338,00	4 338,00	4 338,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		82 406,59		98 712,00	98 712,00	98 712,00

TOTAL	82 406,59	0,00	98 712,00	98 712,00	98 712,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	101 376,14
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	200 088,14
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	94 466,00
--	------------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Budget Primitif principal 2025 (délibération) :

Il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'adopter le budget dont les pages de la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	585 795,45	0,00	576 558,00	576 558,00	576 558,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	640 500,00	0,00	670 010,00	670 010,00	670 010,00
014	Atténuations de produits	95 094,00	0,00	67 294,00	67 294,00	67 294,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	360 247,00	0,00	445 538,00	445 538,00	445 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 681 636,45	0,00	1 759 400,00	1 759 400,00	1 759 400,00
66	Charges financières	12 072,00	0,00	11 600,00	11 600,00	11 600,00
67	Charges spécifiques (3)	683,00	0,00	683,00	683,00	683,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 694 391,45	0,00	1 771 683,00	1 771 683,00	1 771 683,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	230 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	246 914,00		264 214,00	264 214,00	264 214,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		476 914,00		564 214,00	564 214,00	564 214,00

TOTAL	2 171 305,45	0,00	2 335 897,00	2 335 897,00	2 335 897,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 335 897,00
--	---------------------

Madame Deymié s'interroge sur la baisse des crédits prévus à l'achat de livres pour la médiathèque compte tenu des chiffres notamment le virement à la section d'investissement. Elle propose de porter les crédits à 17 000 € et a minima 15 000 € tels que l'année 2024. Madame Guibelin soutient cette demande considérant que l'offre doit être alimentée. Madame Gomez souligne qu'il faut mettre en parallèle le projet d'investissement prévu pour la médiathèque et soutient la proposition initiale à 12 000€.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est important de faire des économies au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques.

Il ajoute que dans cette proposition de budget, l'ensemble des services communautaires ont vu une proposition de crédit amoindrie de 20% par rapport à l'année précédente. Il rappelle aussi que la Communauté de Communes est compétente sur des domaines importants pour le territoire et que les moyens qui y sont alloués sont nuls ou quasi-nuls. Il cite notamment la santé où la communauté ne finance que 300 €, le développement économique 0 €, ou encore, le soutien au monde agricole 1 500 € en 2024. Après échange, l'assemblée décide de porter à 15 000 € les dits crédits.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	27 400,00	0,00	12 399,35	12 399,35	12 399,35
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	429 364,00	0,00	416 439,00	416 439,00	416 439,00
731	Fiscalité locale	714 975,00	0,00	710 357,00	710 357,00	710 357,00
74	Dotations et participations (3)	362 179,00	0,00	395 679,00	395 679,00	395 679,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 006,00	0,00	36 006,00	36 006,00	36 006,00
Total des recettes de gestion courante		1 617 924,00	0,00	1 618 880,35	1 618 880,35	1 618 880,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 455,00	3 455,00	3 455,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 617 924,00	0,00	1 622 335,35	1 622 335,35	1 622 335,35

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	148 188,00		144 223,00	144 223,00	144 223,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		148 188,00		144 223,00	144 223,00	144 223,00

TOTAL	1 766 112,00	0,00	1 766 558,35	1 766 558,35	1 766 558,35
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	569 338,65
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 335 897,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	419 991,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	292 225,00	86 312,00	69 586,00	69 586,00	155 898,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	77 738,00	6 488,00	85 012,00	85 012,00	91 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	779 860,39	24 000,00	1 002 102,00	1 002 102,00	1 026 102,00
Total des dépenses d'équipement		1 159 823,39	116 800,00	1 171 700,00	1 171 700,00	1 288 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 259,00	0,00	35 225,00	35 225,00	35 225,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		36 259,00	0,00	35 225,00	35 225,00	35 225,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 196 082,39	116 800,00	1 206 925,00	1 206 925,00	1 323 725,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	148 188,00		144 223,00	144 223,00	144 223,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		148 188,00		144 223,00	144 223,00	144 223,00

TOTAL	1 344 270,39	116 800,00	1 351 148,00	1 351 148,00	1 467 948,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 467 948,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	336 875,00	138 027,00	79 244,00	79 244,00	217 271,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	85 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		421 875,00	138 027,00	139 244,00	139 244,00	277 271,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 679,00	3 045,00	55 226,00	55 226,00	58 271,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		52 679,00	3 045,00	55 226,00	55 226,00	58 271,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		474 554,00	141 072,00	194 470,00	194 470,00	335 542,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	230 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	246 914,00		264 214,00	264 214,00	264 214,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		476 914,00		564 214,00	564 214,00	564 214,00

TOTAL	951 468,00	141 072,00	758 684,00	758 684,00	899 756,00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	568 192,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 467 948,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	419 991,00
--	-------------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Taxe GEMAPI : vote du montant du produit attendu (délibération) :

La Communauté de Communes Val 81 détient la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence a été transférée aux Syndicats Mixtes assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur les 4 bassins hydrographiques du territoire :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval,
- Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère,
- EPAGE du Bassin du Viaur,
- Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

Pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, les Communautés de Communes peuvent instituer une taxe, selon les dispositions de l'article 1530 *bis* du code général des impôts, y compris lorsqu'elles ont transféré l'exercice de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs Syndicats Mixtes.

L'institution de la taxe GEMAPI a été adoptée en Conseil communautaire du 28 mai 2019 et chaque année, il faut délibérer pour fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Chaque syndicat nous a indiqué le montant de la contribution de Val 81 au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI. La répartition est la suivante :

	Part GEMAPI	Hors GEMAPI
Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval	22 612,84 €	119,82 €
Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère	9 273,81 €	2 494,98 €
EPAGE du Bassin du Viaur	213,29 €	54,44 €
Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance	311,52 €	239,48 €
<u>Produit attendu GEMAPI 2025 :</u>	32 411,46 €	

Pour l'année 2025, le montant cumulé des 4 syndicats pour la part GEMAPI est estimée à 32 411,46 €.

Il est proposé à l'assemblée qui accepte, de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 32 411,46 € pour l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance (délibération) :

La Communauté de Communes Val 81 apporte un soutien financier aux associations qui mènent des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance.

Pour mémoire, le Conseil Communautaire a fixé au titre de l'année 2024, le montant maximal des subventions réservées aux associations comme suit :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Montant maximal de la subvention annuelle au titre de l'année 2024</u>
Familles rurales	. ALSH extrascolaire	40 518,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	14 153,00 €
La Maison des enfants	. Crèche	62 000,00 €
Séga'liens	. ALSH extrascolaire	12 000,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	5 000,00 €

Au cours de l'année 2024, Val 81 a versé des acomptes représentant 80% du montant de la subvention maximale, le solde étant versé au regard du compte de résultat transmis l'année N+1.

Chaque association a transmis le compte de résultat de l'année 2024. Pour ces associations et pour chaque action, la situation est retracée dans le tableau suivant :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Solde pouvant être versé suivant le résultat de clôture</u>	<u>Montant de l'excédent constaté avant le versement du solde</u> (Colonne 3)	<u>Montant du solde à verser</u> (Colonne 4)	<u>Déficit constaté déduction faite du solde</u>
Association « Familles rurales »	. ALSH extrascolaires	8 103,60 €	3 452,57 €	2 620,88 €	
	. ALSH périscolaire du mercredi	2 830,60 €			
Association « La Maison des enfants »	. Crèche halte-garderie	12 400,00 €		12 400 €	32 850,97 €
Association « Séga'liens »	. ALSH extrascolaires	2 400,00 €		2 400,00 €	5 386,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	1 000,00 €		1 000,00 €	

Ensuite, au regard du budget prévisionnel présenté par les associations pour chaque action au titre de 2025, le montant de subvention attendu se présente comme suit :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Montant maximal de la subvention annuelle au titre de l'année 2025</u>
Familles rurales	. ALSH extrascolaire	40 518,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	14 153,00 €
La Maison des enfants	. Crèche	85 000,00 €
Séga'liens	. ALSH extrascolaire	12 000,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	5 000,00 €

Suite à cet exposé, le conseil est amené à se prononcer sur les comptes de résultats présentés par les associations pour 2024 et sur les demandes de subventions pour 2025.

Concernant l'exercice 2024, l'association « La maison des enfants » enregistre un déficit pour lequel elle a sollicité une subvention exceptionnelle, l'association « Séga'liens » enregistre également un déficit sur l'ALSH périscolaire du mercredi et l'association « Familles rurales » est excédentaire sur l'ALSH périscolaire du mercredi.

Pour l'année 2024 et au regard des informations communiquées par les associations pour chacune des actions, Monsieur le Président propose à l'assemblée qui accepte :

- de procéder au versement des soldes de subventions dont le montant est inscrit dans la colonne 4 du second tableau et d'émettre un titre de recettes pour obtenir le remboursement des sommes inscrites dans la colonne 3 ;
- de verser une aide financière complémentaire et exceptionnelle à l'Association « La Maison des enfants » de 32 850,97 € ;

Ensuite, concernant l'année 2025 et au regard du prévisionnel présenté par les associations, Monsieur le Président propose à l'assemblée qui accepte, de fixer le montant maximal de la subvention allouée par Val 81, comme suit :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Montant maximal de la subvention annuelle au titre de l'année 2025</u>
Familles rurales	. ALSH extrascolaire	40 518,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	14 153,00 €
La Maison des enfants	. Crèche	85 000,00 €
Séga'liens	. ALSH extrascolaire	12 000,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	5 000,00 €

Monsieur Vigroux demande l'origine du déficit de l'association « La maison des enfants ». Monsieur Crayssac explique que les évolutions successives de la convention collective qui régit les emplois des personnels de crèche ont un impact financier significatif sur la structure d'environ 50 000 € de plus par an. Le Président complète ses propos en ajoutant que beaucoup de familles bénéficient d'un coût de service amoindri en raison d'un faible quotient familial. Cette absence de recettes se répercute aussi sur le déficit de la structure.

Madame Frayssinet s'interroge sur l'absence d'information sur le déficit de l'association « Séga'liens » lors de la commission des finances du 27 mars 2025. Le Président répond que l'information n'était pas connue lors de cette commission. Cependant l'association n'ayant pas formellement demandé de subvention exceptionnelle afin de combler ce déficit, l'information n'a pas d'impact par rapport au projet de budget présenté en commission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Adoption du programme de voirie 2025 et demande d'une subvention au titre du FDT (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'approuver le programme de voirie joint en annexe et de solliciter une subvention du Département au titre du Fonds de Développement Territorial pour financer les travaux d'investissement estimés à 141 813,54 € HT (170 176,24 € TTC).

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 Projet numérique du réseau de lecture publique Val81 (délibération) :

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de schéma de lecture publique 2025-2035 dont la finalisation devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2025. Dans ce schéma, l'un des axes est : « Engager un projet numérique ambitieux ». Il vise à positionner le réseau de médiathèques Val 81 comme un espace d'innovation et d'expérimentation au service de tous les publics. Le plan d'action intégral de cet axe est traité par la proposition de projet suivante.

Le projet numérique porté par le service culturel vise à démocratiser l'accès aux versions numériques des collections, des outils numériques et animations. L'objectif est d'intégrer pleinement le numérique dans les actions éducatives, sociales et culturelles du service. Le projet repose sur plusieurs axes stratégiques : enrichissement des collections numériques, formation des équipes et des usagers, et valorisation des ressources à travers un portail web optimisé. Il ne s'agit pas seulement d'une adaptation technologique, mais d'acquisition d'un outil d'inclusion et de créativité, favorisant la mixité sociale et le développement des compétences numériques.

Parmi les initiatives phares, un "cabinet de poésie" permettra aux habitants de contribuer à une banque sonore participative, tandis que des rencontres et ateliers sur le numérique aborderont des thématiques variées comme l'intelligence artificielle, l'éducation aux médias et la création sonore. Une politique documentaire dynamique accompagnera ces actions avec une offre de jeux vidéo, d'autoformation et de ressources en ligne adaptées aux pratiques des usagers. Le projet intègre également une démarche écoresponsable, visant à prolonger la durée de vie des équipements, favoriser le recyclage et sensibiliser aux usages numériques durables.

Un budget d'investissement de 15 676,19 € HT et de 1 180 € TTC/an de fonctionnement est à prévoir pour moderniser le parc informatique et renforcer les équipements nécessaires à ces nouvelles pratiques.

Les équipements sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
<u>Ordinateurs fixes pour la médiathèque de Valence :</u>	
- 6 unités centrales	3 690,83 €
- 5 écrans, claviers et souris (réutilisation d'un écran, clavier et souris)	
<u>1 ordinateur portable pour la médiathèque de Valence</u>	458,33 €
<u>2 ordinateurs pour les antennes de Sérénac et Trébas (ordinateurs moins puissants) :</u>	
- 2 unités centrales	1 016,66 €
- 2 écrans, claviers et souris	
<u>1 imprimante jet d'encre couleurs (penser aux consommables)</u>	91,67 €
Sous-total HT	= 5 257,49
Diffusion audio : système de sonorisation portable à colonne et sac de transport	821,67 €
<u>Système de sonorisation :</u>	
- 4 micros sans fils (2X 666,57 € HT)	1 333,14 €
- 4 pieds de micros (4 X 46,797 € HT)	187,19 €
- 2 micros serre-tête + 2 émetteurs micros serre-tête (2 X 291,295 € HT)	582,59 €
- 1 enregistreur portable avec micro intégré et autres accessoires	127,40 €
- Câblage et accessoires nécessaires à l'ensemble des équipements	415,00 €
<u>Lumières (projecteurs) :</u>	
- 1 Kit 2 panneaux lumière	384,29 €
- 4 PAR sur batterie 4 lampes avec mallette de transport	669,09€
Sous-total HT :	= 4 520,37€
- 2 consoles (1 Console XBOX série X + 1 Console PS5)	939,17 €
- 2 manettes sans fil	116,67 €
- 3 casques sans fil	175,00 €
- 7 tablettes (5 à 579,17 € HT pièce + 2 à 174,17 € HT pièce)	3 244,16 €
- 4 liseuses (à 212,50 € HT/pièce)	850,00 €
Sous-total HT :	=5 325,00€
<u>Instruments de musique :</u>	
1 piano numérique (devis LED THERE BY ROCK)	390,83 €
1 Pads de batterie électronique portable (devis LED THERE BY ROCK)	182,50 €
Sous-total HT :	=573,33
Montant total HT de la dépense subventionnable par la DRAC	15 676,19 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Intervenants extérieurs pendant 5 ans 5000 € (soit 1 000 €/an)	1 000,00 €
Game Pass pendant 5 ans 900 € (soit 180 €/an)	180,00 €

Le projet est éligible à une subvention de la DRAC. Il est également éligible à une subvention du Département et de la Région au titre du FRI, sur la partie informatique.

Il est proposé au conseil communautaire qui accepte :

- d'approuver ce projet,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès des partenaires les subventions selon le plan de financement suivant :

Partenaire	Montant HT de la dépense éligible	Taux demandé	Taux d'intervention sur l'ensemble du projet	Montant HT
Etat-DRAC (Taux d'intervention de 30 à 50%)	15 676,19 €	50 %	50 %	7 838,09 €
Région (10%)	5 257,49 €	10 %	3,35 %	525,75 €
Département (10%)	5 257,49 €	10 %	3,35 %	525,75 €
Autofinancement CCVAL81			43,30 %	6 786,60 €
Total			100 %	15 676,19 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11- Réalisation d'études de faisabilité du projet d'aménagement d'un espace de santé et de ses abords (délibération) :

Pour la réalisation du projet d'un espace de santé sur le pôle d'activités, des études de faisabilité nécessitant les compétences d'un architecte, d'un bureau d'études structures, d'un bureau d'études de sol et d'un hydrogéologue sont indispensables. Dans le cadre d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, la société d'économie mixte Thémélia pourrait faire exécuter ses études pour un montant total de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Le projet comprend à la fois, de la désimperméabilisation, de la renaturation, une gestion intégrée des eaux pluviales, de la reconquête de friche et de la rénovation de bâtiments. De ce fait, la communauté de Communes pourrait bénéficier pour le financement des études, de subventions de l'Etat au titre du Fonds Vert, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la réalisation de ces études et d'en confier l'exécution à Thémélia pour un montant de 60 000 € HT,
- de solliciter auprès des partenaires les subventions selon le plan de financement suivant :

Partenaire	Taux demandé	Montant HT
Etat-Fonds Vert	50%	30 000 €
Agence de l'eau	15%	9 000 €
Département	15%	9 000 €
Autofinancement	20%	12 000 €
Total	100%	60 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

Madame Deymié interroge le Président sur le choix de recourir aux services de Thémélia. En réponse le Président précise que Thémélia est la seule structure locale qui soit en capacité de réaliser ces études par un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12- Réfection de la terrasse extérieure de la Crèche (délibération) :

Le carrelage de la terrasse extérieure de la crèche s'étant détérioré, il est nécessaire de procéder à la réfection totale de ce revêtement. Les travaux sont éligibles à une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Il est proposé au conseil communautaire qui accepte, de réaliser ces travaux et de solliciter l'aide financière de l'Etat selon le plan de financement suivant :

Montant total HT de la dépense	Recettes		
	Source	Taux	Montant prévisionnel du financement
10 053,60 €	. ETAT au titre de la DETR	50%	5 026,80 €
	. Autofinancement CCVAL81	50%	5 026,80 €
TOTAL			10 053,60 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

13- Collecte des films plastiques agricoles usagés - demande de subvention de la Fédération des CUMA du Tarn (délibération) :

La Fédération Départementale des CUMA du Tarn organise chaque année une collecte des plastiques agricoles usagés (plastiques d'élevage, ficelles et filets).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, chaque année, un point de collecte implanté sur un terrain mis à disposition par la Commune de Valence est tenu par des agriculteurs bénévoles.

Près de 52 tonnes de plastiques agricoles ont été collectés sur le territoire en 2024. Sur les 20 points de collecte, notre territoire se trouve en seconde position après Alban qui a collecté plus de 73 tonnes.

Depuis 2024, la Communauté de Communes Val 81, considérant que cette collecte présente un intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, apporte un soutien financier. Ainsi, pour la collecte de l'année dernière, Val 81 a attribué en 2024 une subvention de 1 500 €.

La Fédération départementale des CUMA du Tarn sollicite une aide financière de 2 080 € pour la collecte de cette année.

Au regard de l'intérêt communautaire de cette opération pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention.

Dans le cadre du débat, Monsieur Albar rappelle les propos du Président lors du vote du budget, selon lesquels la communauté étant compétente il souhaiterait que cette dernière porte un soutien financier à hauteur de 1 500 € à la fédération des CUMA tel que réalisé en 2024. Il précise que la collecte est assurée par des bénévoles ou des coopératives. Pour autant, c'est la fédération des CUMA qui assume le coup du transport en intégralité et qu'à ce titre, il est important de la soutenir financièrement. Plusieurs membres de l'assemblée s'opposent à cette proposition considérant que la commission « finances » ayant statué en faveur de 500 €, il convient de respecter cette orientation.

Suite au débat qui est intervenu et durant lequel il a été émis l'hypothèse d'attribuer une subvention soit de 500 €, soit de 1500 €, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ces 2 propositions.

A la majorité, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer 500 € à la Fédération départementale des CUMA du Tarn pour la collecte de 2025.

La délibération a été adoptée comme suit : 18 voix pour 500 €, 9 voix pour 1 500 € et 5 abstentions.

14- Location d'un bureau à Madame Valette, diététicienne (délibération) :

Madame Pauline Valette, diététicienne, recherche un bureau à Valence d'Albigeois pour exercer son activité. Elle serait disposée à louer, à compter du 1^{er} mai 2025, le bureau de 12 m² disponible au 1^{er} étage du bâtiment administratif du Pôle d'activités Val 81, moyennant un loyer mensuel (hors charges) de 90 €, soit 8 €/m² tel que recommandé par l'ARS.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte :

- d'accepter de louer à Madame Valette le bureau de 11,82 m² disponible au 1^{er} étage du bâtiment administratif du Pôle d'activités Val 81, à compter du 1^{er} mai 2025 ;
- d'approuver à cet effet la conclusion d'un bail professionnel fixant les principales conditions de location comme suit :
 - . Durée du bail : 6 ans ;
 - . Montant du loyer (hors charges) : 90 € par mois (loyer révisable chaque année, le 1^{er} mai, en fonction des variations de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE) ;
 - . Montant des provisions pour charges : 20 € par mois (montant régularisé et révisé chaque année, le 1^{er} mai, en fonction des charges réelles) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier et notamment le bail.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15- Modification statutaire de l'EPAGE du VIAUR (délibération) :

Le 20 février 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur dit EPAGE VIAUR a décidé par délibération n° 2025/010 d'apporter des modifications à ses statuts pour une entrée en vigueur à la suite du renouvellement des Conseils municipaux de mars 2026.

Les modifications portent sur :

- La réduction du nombre de délégués par EPCI-FP pour un Comité Syndical à 38 membres au titre de la carte de compétence A (GEMAPI et GEMAPI complémentaire) et au titre de la carte B « Protection de la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable » : 1 membre par structure adhérente (représentativité inchangée pour la Carte B). Ce qui portera le nombre de membres à 43 pour le Conseil Syndical. (article 9-1)
- La constitution d'une commission consultative (article 9-3) qui permettra d'associer un délégué par commune concernée aux différentes réunions.
- La possibilité de réaliser les réunions du Conseil Syndical en Visio conférence (article 9-2 Bis).
- Il est proposé de mettre en place ces modifications statutaires à l'issue des élections de mars 2026.

La Communauté de Communes Val 81 doit également délibérer pour approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, joints en annexe.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte, d'approuver ces nouveaux statuts.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16- Modification statutaire du Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance (délibération) :

Le Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance (SmTSDR) dont la création a été actée par arrêté inter-préfectoral en date du 11 décembre 2019, exerce la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2020.

Des changements sont intervenus depuis. De ce fait, son Comité syndical qui s'est réuni le 18 mars 2025 a approuvé, par délibération n° 003-2025, les modifications statutaires nécessaires afin de prendre en compte que :

- Le financement des actions relatives aux compétences obligatoires du syndicat est réparti entre les membres selon des critères définis et notamment en séparant le fonctionnement de l'investissement. Or, il apparaît nécessaire d'un point de vue des imputations comptables que les actions qui visent à la réalisation de travaux localisés puissent être financés autant en fonctionnement qu'en investissement par les membres sur le territoire desquels les opérations sont engagées,
- La compétence facultative Assainissement Non Collectif qui n'est plus exercée par le SmTSDR depuis le 1^{er} avril 2022 doit être retirée des statuts.

La Communauté de Communes Val 81 doit, à son tour, délibérer pour approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte, d'approuver ces nouveaux statuts joints en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17 Questions et informations diverses :

Le Président annonce qu'une réunion d'échange suite à la saisine de la commune de Trébas, sur son souhait de changement d'intercommunalité se tiendra le 22/04 à 18h et le prochain conseil communautaire sera le 29/04 à 20h30 pour délibérer sur le sujet. Les membres de l'assemblée demandent au Président de transmettre à nouveau les documents envoyés en octobre. Le Président accède à cette requête.

Madame Guibelin a sollicité un soutien écrit aux membres de l'assemblée pour la candidature de St Julien-Gaulène au "Grand Prix Pèlerin du Patrimoine".

Madame Gausserand demande un état d'avancement des échanges avec l'ESP de Valence concernant le projet d'espace de santé. Le Président précise qu'ils ne se sont pas forcément réunis et la période budgétaire a ralenti la dynamique côté direction de Val 81 pour relancer l'équipe.

La séance est levée à 19h30